

Règlement général – 17èmes Foulées Montflanquinoises

Art. 1 : Organisation

Dimanche 1er septembre 2024 – 17èmes Foulées Montflanquinoises
9h00 – 20 km trail – 350 m D+
9h10 – 12 km trail – 160 m D+
9h15 – 12 km - Rando et marche nordique
9h30 – 5 km route
11h15 – Course enfants & ados – 1 km
Départ des épreuves : Stade de Coulon – 47150 MONFLANQUIN

Art. 2 : Inscription

Inscriptions en ligne sur www.chrono-start.com (+2 € sur place le matin à partir de 7h30)
Frais d'inscription :
20 km trail : 17 € 12 km trail : 14 € 5 km route : 10 € Rando et marche nordique : 6 €
Gratuit pour les enfants

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés F.F.A. et non licenciés.

Les coureurs licenciés devront indiquer leur n° de licence.

Les coureurs non licenciés devront joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, ou sa photocopie.

Pourront également s'inscrire les coureurs munis d'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les dossards sont remis sur place le jour de la course. Ils devront être portés sur la poitrine, lisibles tout au long de la course

Chaque participant s'engage à céder ses droits à l'image pour toutes photos et vidéos prises lors de la course.

Art. 3 : Course enfant distance 1 km

Un tour de stade de 1 km – une autorisation parentale sera obligatoire – inscription sur place.

Art. 4 : Sécurité

Tous les points dangereux seront protégés par des signaleurs.

Une permanence médicale sera assurée jusqu'à la fin des épreuves.

Ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

Art. 5 : Responsabilité

La manifestation est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de la compagnie Générali.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les participants non licenciés doivent être en possession d'une assurance individuelle, accident ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Dans le respect des règles sanitaires en vigueur le jour de l'évènement.

Art. 6 : Les récompenses

Un lot souvenir aux 200 premiers inscrits. Podium scratch H/F et vainqueur par catégorie H/F

Bulletin d'engagement

Nom : Prénom :
Né(e) le : N° Tél : Sexe M F
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Course 5 km

Course 12 km

Course 20 km

Rando et marche Nordique 12 km

N° dossard :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et, s'ils sont mineurs, d'être munis d'une autorisation parentale.

1 - Licencié FFA

Club :

N° licence :

Joindre photocopie de licence en cours de validité

Date & signature :

2 - Non licencié

Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité pour le cas où un accident quelconque surviendrait

Date & signature :

3 - Course enfant/mineur

Je soussigné(e) M. /Mme
.....

Domicilié(e) à

.....

.....

Autorise mon fils ou ma fille à participer à la course pédestre organisée par le Montflanquin Athlétic Club (MAC 47), et ce sous mon entière responsabilité.

J'atteste sur l'honneur être en possession d'un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course pédestre.

Date & signature :